



DEMANDE D'OUVERTURE D'UN BUREAU SECONDAIRE

Avocat inscrit au Barreau d'Angers

☞ Merci d'envoyer votre dossier à l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers :

*Maison de l'Avocat
4 Avenue Pasteur
BP 43079
49017 Angers Cedex 2*

☞ Le dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.

PIECES REMISE A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Demande formulée par écrit à Monsieur le Bâtonnier sollicitant l'inscription du Bureau secondaire au Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers,
- le bail professionnel ou la convention d'occupation des locaux,
- Une note explicative précisant pour le Bureau secondaire : ses coordonnées (adresse, tél, fax, portable, mail), son fonctionnement et le nom de(s) avocat(s) qui y exercera (ont).